



Paris, le 15 juillet 2026

Le Gouverneur de la Banque de France propose de relever le taux du Livret A à 1,7 % et de maintenir celui du LEP à 2,5 %, un taux toujours supérieur au résultat de la formule

La Banque de France est chargée d'effectuer semestriellement le calcul du taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée, selon une formule légale basée sur l'inflation et les taux de court terme des marchés financiers (€STR), puis de proposer sa recommandation au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Avec une moyenne semestrielle de l'IPC hors tabac en glissement annuel à 1,52 % et un taux €STR moyen à 1,95 % de janvier à juin 2026, le taux du livret A ressortant de la formule est de 1,7 %. Celui-ci est en légère hausse par rapport au taux actuel de 1,5 % fixé en janvier dernier, et reste au-dessus du niveau de l'inflation moyen observé sur les six derniers mois. La fixation à 1,7 % du taux du Livret A continuera donc à protéger le pouvoir d'achat de ses épargnants, tout en maintenant sa solide contribution à l'économie et au financement des investissements prioritaires : en 2025, l'encours des nouveaux prêts signés pour financer le logement social et la politique de la ville a atteint 22,9 milliards d'euros, permettant en particulier l'acquisition de nouveaux logements sociaux et la réhabilitation et la rénovation énergétique de ceux du parc existant.

Concernant le Livret d'épargne populaire, le taux résultant de l'application de la formule s'établirait à 2,2 %, un taux en baisse comparé au taux actuel de 2,5 %. Les mesures de soutien prises depuis plusieurs années en faveur de ce livret, support de l'épargne populaire, ont porté leurs fruits. Plus de 12 millions de personnes détiennent aujourd'hui un LEP contre 7 millions en 2020, et sa diffusion auprès des ménages éligibles se poursuit progressivement. Afin d'amortir l'évolution de son taux, la Banque de France propose de maintenir sa rémunération à son taux actuel de 2,5 %. Ainsi, le taux du LEP continue de bénéficier d'un « coup de pouce » qui permet à sa rémunération d'être supérieure à celle du Livret A de 0,8 point de pourcentage.

À propos de la Banque de France

En tant qu'institution indépendante, la Banque de France a trois missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière et les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire dans la zone euro et la met en œuvre en France ; elle est chargée de la supervision des banques et des sociétés d'assurance et garantit une gestion saine des risques ; elle fournit de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez-nous    

Contact presse :

Banque de France — Service Presse — presse@banque-france.fr — 01 42 92 39 00